



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres de soins palliatifs

Question écrite n° 29034

Texte de la question

Mme Martine Martinel attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les soins palliatifs. Il est du devoir de notre société d'assurer aux patients que la médecine n'a plus les moyens de guérir, les meilleures conditions pour soulager leurs souffrances physiques et leur détresse psychologique. La loi Léonetti consacre ainsi ce principe déontologique de « refus de l'obstination déraisonnable ». Tel est l'objectif des unités de soins palliatifs, dont le nombre est encore insuffisant dans notre pays. Le Président de la République s'est engagé à faire du doublement des unités de soins palliatifs une priorité de son quinquennat. De même, le récent combat d'une femme souffrant d'un cancer rare pour le droit à mourir dans la dignité a relancé les débats sur le très délicat sujet de la fin de vie dans sa globalité. Ainsi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement a d'ores et déjà arrêté un plan pour financer la création de lits supplémentaires en soins palliatifs et dans quels délais il compte engager une réflexion globale sur la fin de vie.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Martinel](#)

Circonscription : Haute-Garonne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29034

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6692

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)